



Correction QCM Stage Région 28/29 Août

1/ A la fin de la seconde période, le joueur A7 est sanctionné d'une faute technique. L'équipe A est bénéficiaire de la remise en jeu de début de période en application de la possession alternée. La 3^{ème} période débutera par un LF pour l'équipe B suivi d'une remise en jeu par l'équipe A.

Réponse : FAUX

Pendant un intervalle de jeu, tous les membres d'équipe autorisés à jouer sont considérés comme joueurs. Si une faute technique est commise par un joueur, une faute technique doit lui être infligée en tant que faute de joueur et doit compter comme une faute d'équipe. 1 LF doit être accordé à l'adversaire suivi d'une remise en jeu dans le prolongement de la ligne médiane, à l'opposé de la table de marque.

Articles 4.1.4 + 36.4

2/ Le joueur A6 est sanctionné de sa cinquième faute personnelle. L'entraîneur de l'équipe B demande un TM au même moment. L'arbitre doit faire la gestuelle du remplacement avant celle du TM.

Réponse : VRAI

L'occasion de temps-mort commence seulement après que toute la communication avec la table de marque relative à la faute a été terminée et que le remplaçant de A6 est devenu joueur.

Articles 18 + 19 et Exemple 11 Interprétations

3/ A6 tente un tir. Alors que le ballon vient de quitter ses mains, l'arbitre siffle une faute à un rebondeur. Le ballon touche l'anneau et est ensuite touché par B8 avant de pénétrer dans le panier. L'arbitre a fait une bonne application du règlement en décidant d'accorder le panier.

Réponse : VRAI

Après un coup de sifflet lors d'un tir, aucun joueur n'a le droit de toucher le ballon après qu'il a rebondi sur l'anneau.

Article 31.2.5

4/ Lors d'une passe de A5, le ballon est au dessus de l'anneau lorsque B6 le chasse en passant la main au travers du filet. L'arbitre doit siffler violation et aucun point ne sera accordé.

Réponse : FAUX

Violation d'intervention illégale de B6. 2 ou 3 points doivent être accordés.

Interprétations 31-4

5/ Alors que A9 dribblait, B7 a été sanctionné d'une FT. Alors que le ballon n'est pas encore à la disposition du joueur chargé d'effectuer le LF, A6 est sanctionné d'une FT. Le jeu reprendra par une remise en jeu pour l'équipe B.

Réponse : FAUX

Toutes les sanctions identiques contre les deux équipes doivent être annulées dans l'ordre où elles ont été sifflées. Une fois les sanctions enregistrées et annulées, elles sont considérées comme ne s'étant jamais produites. L'équipe A ayant le contrôle du ballon au moment de la première infraction, le ballon doit être remis à l'équipe A.

Articles 42.2.3 + 42.2.7

6/ A2 tire au panier. B3 commet une faute antisportive sur A2 pendant l'action de tir. Le panier est marqué. L'arbitre accorde le panier mais A2 réagit aussitôt en provoquant B2. L'arbitre sanctionne A2 d'une faute technique. L'arbitre fait reprendre le jeu par une remise en jeu pour l'équipe B en ligne de fond. L'arbitre a fait une bonne application du règlement.

Réponse : VRAI

Le panier compte. Les sanctions de la faute antisportive et de la faute technique (1 lancer-franc + possession) s'annulent l'une l'autre. Le jeu reprendra par une remise en jeu pour l'équipe B en ligne de fond comme après n'importe quel panier marqué.

Article 42.2.7 et Exemple 5 Interprétations

7/ A5 est sanctionné d'une faute (5^{ème} de l'équipe dans la période). Les arbitres mettent le ballon à disposition pour une REJ et oublient de donner deux LF à l'équipe B. Suite à la remise en jeu, A5 intercepte et marque puis, A7 commet une faute sur B8 qui dribble au milieu du terrain. L'erreur est découverte à cet instant. Les arbitres peuvent encore rectifier cette erreur.

Réponse : FAUX

Le ballon est redevenu vivant après le premier ballon mort qui a fait suite à la remise en marche du chronomètre. L'erreur n'est plus rectifiable.

Article 44.2.1

8/ L'arbitre siffle une faute à B1 sur A2 dont l'équipe contrôle le ballon en zone arrière depuis 4 secondes. Il reste 1min 50sec au chronomètre de jeu dans la 4^{ème} période et l'entraîneur A demande un temps-mort qui lui est accordé. Lors de la remise en jeu avancée en zone avant, l'équipe A bénéficiera de 20 secondes au chronomètre des tirs.

Réponse : VRAI

Le chronomètre des tirs doit être réinitialisé si le jeu est arrêté par un arbitre pour une faute par l'équipe qui ne contrôle pas le ballon et si la remise en jeu est accordée en zone arrière à la même équipe qui en avait le contrôle préalablement. Mais dans le cas où la remise en jeu est effectuée en zone avant (ici suite au TM dans les deux dernières minutes du 4^{ème} QT), le chronomètre des tirs doit continuer à partir du temps où il a été affiché si 14 secondes ou plus sont affichées sur le chronomètre des tirs au moment où le jeu a été arrêté.

Article 29.2.1

9/ A4 dribble. B5 l'accroche et A4 réagit aussitôt en donnant un coup de coude au visage de B5. L'arbitre sanctionne B5 d'une faute personnelle et A4 d'une faute antisportive. C'est un cas de double faute. Après inscription des 2 fautes P et U, le ballon sera remis à l'équipe A.

Réponse : VRAI

Une double faute se produit lorsque deux joueurs adversaires commettent une faute l'un sur l'autre presque en même temps. Si approximativement en même temps que la double faute une équipe avait le contrôle du ballon, le ballon doit être remis à cette équipe pour une REJ à l'endroit le plus proche de l'infraction.

Articles 35.1 + 35.2.2, Exemple 6 Interprétations

10/ Avec 1min 52sec restant dans la 3^{ème} période, B6 se présente au marqueur pour un remplacement. L'équipe A marque un panier. B6 doit être maintenant autorisé à entrer dans le jeu.

Réponse : FAUX

Vrai uniquement dans les deux dernières minutes du dernier QT et prolongations. Dans cette situation, le chronomètre de jeu n'est pas arrêté et il ne s'agit pas d'une occasion de remplacement.

Article 19.2.2

11/ A1 dribble, charge le torse de B2 dont un pied est en contact avec la ligne du 1/2 cercle de non charge puis saute, tire au panier et marque. L'arbitre doit décider que c'est un no call, ne pas siffler et accorder le panier.

Réponse : FAUX

La ligne du demi-cercle de non-charge fait partie de la zone du demi-cercle de non-charge et le principe s'applique pour un joueur en l'air et en action de tir. Le panier doit être refusé.

Interprétations 33-1

12/ A6 arrête son dribble et commence une action de tir. Alors que le ballon est encore dans ses mains, l'arbitre siffle une faute à B5 sur A12. A6 poursuit son action et marque. L'arbitre a rendu le ballon mort en sifflant la faute, il doit donc refuser le panier.

Réponse : FAUX

Le ballon ne devient pas mort et le panier compte s'il est réussi lorsqu'un joueur commet une faute sur n'importe quel adversaire alors que le ballon est contrôlé par un adversaire tirant au panier du terrain et qui termine son tir par un mouvement continu ayant commencé avant que la faute soit commise.

Article 10.4

13/ Une intervention d'un défenseur sur le ballon lors d'un lay-up est illégale si, après que le ballon a touché le panneau, le défenseur touche le ballon alors que :

- a) Le ballon est en phase montante et qu'il est complètement au dessus du niveau de l'anneau
- b) Le ballon est en phase montante et en partie au-dessus du niveau de l'anneau
- c) Le ballon est en phase montante et aucune partie du ballon n'est au dessus du niveau de l'anneau
- d) Le ballon est en phase descendante
- e) le ballon a rebondi sur l'anneau et reste au dessus de l'anneau

Réponses : a et d

Un Goaltending est commis lors d'un tir au panier lorsqu'un joueur touche le ballon alors qu'il est entièrement au-dessus du niveau de l'anneau et qu'il est dans sa phase descendante vers le panier, ou après qu'il a touché le panneau.

Article 31.2.1

14/ Le joueur attaquant A49 commence son action de tir et est en l'air lorsqu'il percute le torse du défenseur B13 qui a les 2 appuis dans le demi-cercle de non-charge. Ne pouvant tirer, A49 fait une passe sur le côté à A23. Les arbitres ont raison de :

- a) Siffler une faute offensive à A49
- b) Siffler une faute défensive à B13
- c) Ne pas siffler de faute ni à A49 ni à B13 (no call)
- d) D'avertir B13 pour flopping

Réponse : c

L'action de A49 est légale. La règle du demi-cercle de non-charge s'applique.

Article 33 et Exemple 6 Interprétations

15/ Lorsqu'une faute de n'importe quel défenseur est sifflée pendant une action de tir,

- a) le ballon devient mort immédiatement
- b) le ballon reste vivant, ce qui permet d'accorder le tir
- c) si la faute entraîne un marcher et que le ballon rentre dans le panier, alors il doit être accordé
- d) les principes liés aux interventions sur le ballon lors du tir sont applicables
- e) les principes liés aux interventions sur le matériel lors du tir sont applicables

Réponses : b, d et e

Le ballon ne devient pas mort et le panier compte s'il est réussi lorsqu'un joueur commet une faute sur n'importe quel adversaire alors que le ballon est contrôlé par un adversaire tirant au panier du terrain et qui termine son tir par un mouvement continu ayant commencé avant que la faute soit commise. Lorsqu'un arbitre a sifflé alors que le ballon est entre les mains d'un joueur qui tire au panier ou le ballon est en l'air lors d'un tir au panier, toutes les restrictions relatives au Goaltending et à l'intervention illégale doivent s'appliquer.

Articles 10.4 + 31.2.5

16/ Le défenseur d'un joueur non porteur est passible d'une faute quand:

- a) ses mains restent en contact avec un adversaire pour empêcher sa progression
- b) un de ses bras écarté est en contact avec l'adversaire et ralentit sa progression.
- c) il ne se positionne pas assez tôt pour permettre à l'adversaire de s'arrêter ou changer de direction pour éviter le contact
- d) il ne se positionne pas assez loin pour permettre à l'adversaire de s'arrêter ou changer de direction pour éviter le contact

Réponses : a, b, c et d

Lors du marquage d'un joueur qui ne contrôle pas le ballon, les éléments de temps et de distance doivent s'appliquer. Un défenseur ne peut pas prendre une position trop près et/ou trop rapidement sur la trajectoire d'un défenseur en déplacement si ce dernier n'a pas suffisamment de temps ou de distance pour s'arrêter ou changer de direction.

Article 33.5 + 33.11

17/ Avec 58 secondes restant au chronomètre de jeu dans la 4^{ème} période, A1 dans sa zone arrière est victime d'une faute de B56. Il reste 19 secondes sur le chronomètre des tirs et c'est la 3^{ème} faute de l'équipe B dans la période. Un temps-mort est accordé à l'équipe A. Après le temps-mort, l'arbitre accorde le ballon pour une remise en jeu à l'équipe A :

- a) dans sa zone avant depuis le point de remise en jeu à l'opposé de la table de marque
- b) dans sa zone arrière à l'endroit le plus proche où a eu lieu la faute
- c) avec 14 secondes affichées au chronomètre des 24 secondes
- d) avec 19 secondes affichées au chronomètre des 24 secondes
- e) avec 24 secondes affichées au chronomètre des 24 secondes

Réponse : a et d

Le chronomètre des tirs doit être réinitialisé si le jeu est arrêté par un arbitre pour une faute par l'équipe qui ne contrôle pas le ballon et si la remise en jeu est accordée en zone arrière à la même équipe qui en avait le contrôle préalablement. Mais dans le cas où la remise en jeu est effectuée en zone avant (ici suite au TM dans les deux dernières minutes du 4^{ème} QT), le chronomètre des tirs doit continuer à partir du temps où il a été affiché si 14 secondes ou plus sont affichées sur le chronomètre des tirs au moment où le jeu a été arrêté.

Article 29.2.1

18/ A4 dribble le ballon en zone avant. B5 repousse le ballon dans la zone arrière de l'équipe A où A4 récupère le ballon aussitôt.

- a) le décompte des 8 secondes commence quand A4 touche le ballon en zone arrière.
- b) le décompte des 8 secondes commence quand A4 prend le contrôle du ballon en zone arrière.
- c) le décompte des 24s se poursuit pour l'équipe A en zone arrière.
- d) une nouvelle période de 24s commence quand A touche le ballon en zone arrière
- e) une nouvelle période de 24s commence quand A reprend le contrôle du ballon en zone arrière

Réponses : a et c

L'équipe A a amené le ballon en zone avant. B5 en repoussant le ballon n'a pas pris le contrôle du ballon, le décompte de 24s se poursuit pour l'équipe A en zone arrière. Une nouvelle période de 8 secondes commence quand A4 touche le ballon en zone arrière.

Articles 28 + 29 + 50 (devoirs chronométreur des tirs)

19/ A7 débute un double pas vers le panier. Alors qu'il a posé son 1er appui, B8 le pousse. A7, bien que déséquilibré, lâche le ballon vers le panier et marque. De quelle façon le jeu va-t-il se poursuivre ?

- a) L'arbitre doit refuser le panier et accorder 2 LF
- b) L'arbitre accorde le panier et donne la possession à l'équipe B
- c) L'arbitre accorde le panier et donne 1 LF à A7

Réponse : c

Le ballon ne devient pas mort et le panier compte s'il est réussi lorsqu'un joueur commet une faute sur n'importe quel adversaire alors que le ballon est contrôlé par un adversaire tirant au panier du terrain et qui termine son tir par un mouvement continu ayant commencé avant que la faute soit commise.

Article 10.4

20/ Au cours de la prolongation, B4 commet une faute sur A4 (3^{ème} faute d'équipe) qui dribble dans sa zone avant alors qu'il reste 45 secondes au chronomètre de jeu et que 9 secondes sont affichées au chronomètre des tirs. Lors de la remise en jeu qui suivra, quel devra être le temps affiché au chronomètre des tirs ?

- a) 9 secondes
- b) 14 secondes
- c) 24 secondes

Réponse : b

Le chronomètre des tirs doit être réinitialisé si le jeu est arrêté par un arbitre pour une faute par l'équipe qui ne contrôle pas le ballon. Dans le cas où la remise en jeu est effectuée en zone avant (ici suite à la faute en zone avant), le chronomètre des tirs doit être remis à 14 secondes si 13 secondes ou moins sont affichées sur le chronomètre des tirs au moment où le jeu a été arrêté.

Article 29.2.1